Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260126-202614-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Séance du 26 janvier 2026
Délibération n° 2026-1-4

Délibération : SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Date de la convocation : 19 janvier 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt six
Le lundi vingt-six janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etaient absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à Daniel ROPERS), SCUDELLER Aurélie (procuration à Gilles FERLIER), LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Lors de la dernière commission de sécurité à la salle des fêtes, il a été demandé d'installer un système de sécurité incendie de type 1 en remplacement de l'alarme incendie de type 4.

3 entreprises ont été sollicitées, deux devis sont parvenus :

- **EURL PROTECTIV** de Saint Brieuc pour un montant de 27 535.20 € TTC
- **INEO Atlantique** de Nantes pour un montant de 28 090.68 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de retenir la société la moins disante EURL PROTECTIV pour un montant de 27 535.20 € TTC.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés à l'article 2158 opération 48.

Le Maire,

Daniel ROPERS